

Lettre d'information



Novembre 2009

N° 5

DANS 6 MOIS, GAMM@ DEVIENT OBLIGATOIRE EN RECEPTION !

La première version de l'application GAMM@, déclinaison française du projet communautaire EMCS, est disponible depuis le 1^{er} avril 2009.

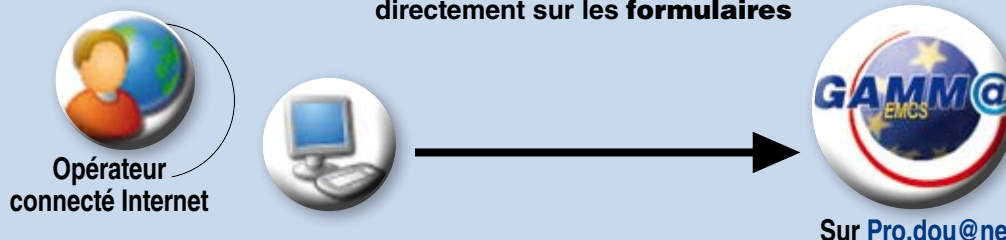
Elle permet aux opérateurs de créer des DAA (Documents Administratifs d'Accompagnement) et des DSA (Documents Simplifiés d'Accompagnement) pour accompagner les produits soumis à accise (alcools, boissons alcoolisées, tabacs et produits énergétiques) en circulation nationale, intra-communautaire, à l'exportation et pour l'enlèvement à la propriété, que ce soit en droits suspendus ou en acquittés.

La version 2 de GAMM@ entre en vigueur au 1^{er} avril 2010. A compter de cette date, les opérateurs :

- devront **obligatoirement** être en mesure de recevoir des DAE (Documents Administratifs Électroniques) émis par des expéditeurs d'un autre État membre de l'Union Européenne et établir en retour, via GAMM@, des accusés de réception ;
- auront la possibilité d'émettre soit des DAE (Documents Administratifs Electroniques) soit des « DAA papier » jusqu'au 1^{er} janvier 2011, date à laquelle le DAE devient obligatoire pour la circulation intra-communautaire des produits soumis à accise ;
- pourront accéder à GAMM@ en choisissant l'un des trois modes présentés ci-après : DTI, DTI+, EDI.

Le mode DTI

Saisie des données
directement sur les formulaires

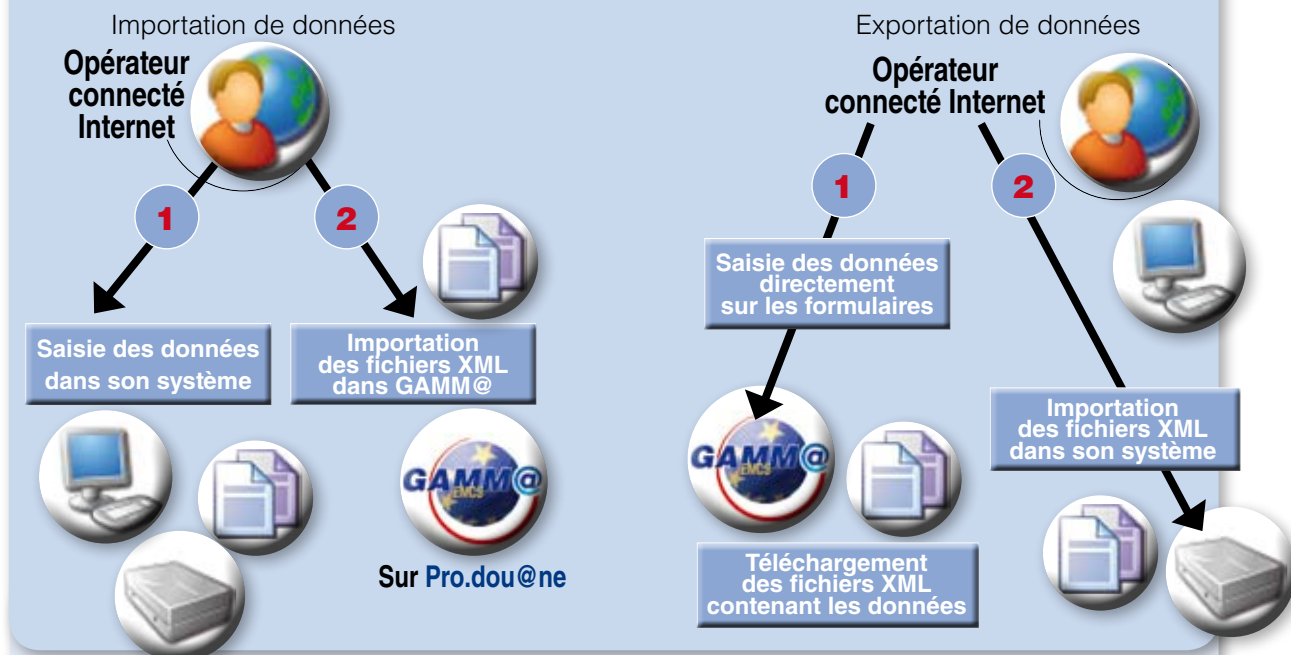


Ce mode d'accès est gratuit et offre toute la sécurité nécessaire au moment de la saisie des données. Les opérateurs disposent également d'outils d'aide à la saisie (modèle, brouillon, moteur de recherche, liste déroulante).

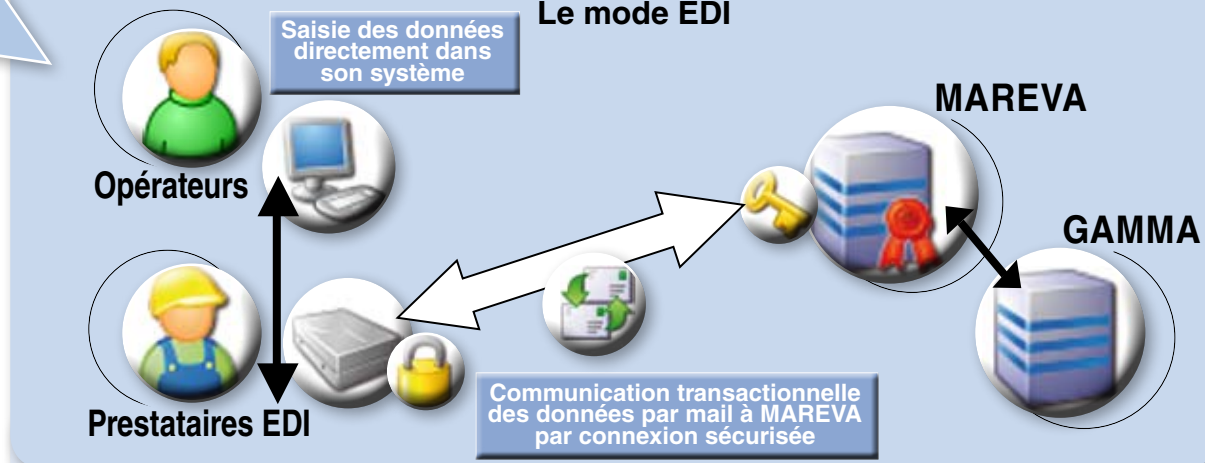
Toutefois, les données doivent être saisies à la fois dans GAMM@ et dans le système interne de gestion de l'opérateur, ce qui peut être source d'erreurs.

Le mode DTI +

2 possibilités (qui peuvent être combinées)



Ce mode d'accès est particulièrement adapté pour les opérateurs disposant de leur propre système de gestion. Il n'induit pas d'importants coûts de développement.

Le mode EDI

L'opérateur dispose de deux possibilités :

1. Il peut assurer lui-même la connexion en utilisant soit une solution logicielle commerciale, soit son propre logiciel ;
2. Il peut faire appel à un prestataire EDI.

L'accès en mode EDI est une solution complète et sécurisée, qui n'implique pas de double saisie sur le portail Pro.dou@ne et dans le système de gestion de l'opérateur, et donc pas d'incohérence entre les deux systèmes.

En revanche, ce choix induit pour l'opérateur une implémentation obligatoire de tous les messages.

Nous vous invitons à consulter l'ensemble des documents en ligne dans l'espace [GAMM@ sur Pro.dou@ne](http://GAMM@surPro.dou@ne) (rubrique « services disponibles »), et notamment les outils de formation mis à votre disposition.

L'équipe de projet EMCS-GAMM@ vous répond :

- pour les questions d'ordre technique : application-gamma@douane.finances.gouv.fr
- pour les questions d'ordre réglementaire : emcs@douane.finances.gouv.fr